



Évaluation nationale des programmes d'action cantonaux pour les années 2021 à 2024

→ **Prise de position de la direction**

→ **Rapport succinct**

Mandante de l'évaluation

Promotion Santé Suisse, unité Relations publiques, Chloé Saas

Pilotage de projet Gestion des impacts

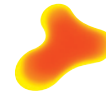
Unité Relations publiques : Dre Sandra Walter

Responsabilité professionnelle du projet

Unité Programmes & Projets : Veronika Boss, Chiara Testera Borrelli

Mise en œuvre de l'évaluation

INFRAS : Judith Trageser, Sabine Fries, Leroy Ramseier, Thomas von Stokar



Prise de position de la direction

1 Aperçu de l'évaluation

L'évaluation nationale 2021-2024 des programmes d'action cantonaux (PAC) poursuivait un objectif tant formatif que sommatif.

La partie formative de l'évaluation visait à analyser la mise en œuvre des PAC aux niveaux national et cantonal et à examiner les possibilités d'optimisation. Elle s'adressait à Promotion Santé Suisse ainsi qu'aux cantons. Les résultats déjà publiés dans le bilan intermédiaire du 8 mai 2023 ont servi de base à l'adaptation des conditions-cadres des PAC à partir de 2025, de la stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) à partir de 2024 et de la nouvelle stratégie de Promotion Santé Suisse à partir de 2025.

Au niveau sommatif, l'évaluation examinait la mise en œuvre des activités menées jusqu'à présent ainsi que l'atteinte des objectifs stratégiques de la Fondation et des objectifs des PAC. Elle servait ainsi à rendre compte du travail effectué par Promotion Santé Suisse.

L'évaluation portait sur

- l'engagement des cantons,
- l'atteinte des objectifs des programmes,
- le pilotage au niveau cantonal,
- l'avancement de la mise en œuvre au niveau cantonal,
- le module complémentaire consacré à l'impact auprès des multiplicateur-trice-s et
- le pilotage au niveau national.

2 Résultats

L'évaluation finale montre que les PAC sont globalement sur la bonne voie. Les cantons relèvent que les succès en matière de mise en œuvre sont majoritairement dus à la bonne collaboration avec les partenaires de projet de longue date, qui garantissent l'accès aux professionnel-le-s et aux groupes cibles, en particulier dans les domaines de l'éducation et de

l'encadrement. De cette manière, le groupe cible des enfants et des adolescent-e-s a notamment pu être largement atteint. Les cantons témoignent également de réussites dans la sensibilisation à la santé psychique et dans l'exploitation de synergies avec des domaines de prévention se situant en dehors des PAC (p.ex. prévention des addictions ou de la violence). De plus, l'égalité des chances a globalement gagné en importance. Les PAC contribuent en outre, via les cantons, à l'implication accrue des communes en faveur de la santé psychique des personnes âgées. Grâce à leur engagement dans les PAC, les communes travaillent davantage en réseau, d'où une plus grande sensibilisation aux thèmes de la promotion de la santé.

Pour la première fois, l'évaluation s'est penchée de manière plus approfondie sur l'impact des PAC au niveau des multiplicateur-trice-s (p.ex. corps enseignant ou responsables vieillesse dans les communes). Les résultats montrent que les PAC ont eu un impact tant au niveau des connaissances, des attitudes et du comportement des multiplicateur-trice-s qu'au niveau structurel (environnement matériel).

L'évaluation a aussi mis en lumière certains défis structurels. Les objectifs fixés par Promotion Santé Suisse se sont avérés trop complexes à ce jour, et le pilotage au niveau cantonal laissait à désirer en termes de précision. De plus, les objectifs formulés par les cantons étaient parfois trop peu spécifiques et les mesures entreprises ne s'orientaient pas toujours de manière conséquente vers les résultats visés. L'évaluation a par ailleurs révélé l'absence de modèles d'impact clairs et d'indicateurs d'outcome systématiques pour mesurer efficacement les effets obtenus. L'équipe d'évaluation a formulé des recommandations sur les points relevés.

La note positive est que les recommandations coïncident amplement avec les mesures déjà entreprises par Promotion Santé Suisse et celles prévues pour 2025. Ce résultat réjouissant montre que Promotion Santé Suisse travaille en étroite collaboration avec les cantons et les autres partenaires, qu'elle remet continuellement en question son travail et planifie et

optimise ses mesures en conséquence. Promotion Santé Suisse a déjà donné suite aux recommandations émises dans le rapport intermédiaire 2023 et a intégré celles-ci dans la planification de la nouvelle phase des PAC dès 2025/2026. Concrètement, la Fondation a adapté ses conditions-cadres et développé une offre de coaching individuel pour optimiser l'élaboration des modèles d'impact et la formulation des objectifs.

Les recommandations formulées dans le rapport final de l'évaluation offrent des pistes pour la poursuite des prestations existantes de Promotion Santé Suisse et pour d'autres améliorations, qui sont détaillées dans la présente prise de position. Il s'agit notamment de soutenir les cantons dans le développement de la qualité et de renforcer la mise en œuvre de mesures de prévention structurelles en vue d'une amélioration continue des programmes.

3 Prise de position sur les recommandations du rapport final

R1 Soutenir l'orientation qualité des organisations partenaires

Promotion Santé Suisse valide cette recommandation. La Fondation met déjà en œuvre des mesures dans ce domaine depuis le début des PAC et continuera à le faire.

Il convient de mentionner à cet égard les entretiens portant sur la qualité menés chaque année avec les cantons (Q-Focus) ainsi que les outils existants destinés à l'amélioration de la qualité (quintessenz, facteurs de succès). Le concept général de formation continue et de coaching prévoit en outre que, dès 2025, les responsables des PAC et les responsables des projets au niveau cantonal bénéficient d'un soutien en termes d'orientation sur l'impact.

R2 Rendre la liste d'orientation plus conviviale

Promotion Santé Suisse valide la recommandation et précise que des mesures ont déjà été prises dans ce sens en 2024. La liste d'orientation a été intégrée de manière nettement plus pratique dans Promotion Digitale: en quelques clics, il est désormais possible de sélectionner des projets de la liste et d'en consulter les données clés, telles que les lieux de mise en œuvre. Une révision complète de la liste d'orientation est prévue pour 2026, qui sera publiée en 2027. D'autres optimisations seront planifiées et réalisées

en étroite collaboration avec les cantons, par exemple l'ajout d'une catégorie sur le degré d'efficacité des mesures.

R3 Soutenir la mise en œuvre de mesures structurelles auprès des cantons

Promotion Santé Suisse considère cette recommandation comme pertinente et s'engage à mettre en œuvre des mesures en ce sens. Ainsi, elle partage régulièrement des exemples de bonnes pratiques lors de congrès, d'ateliers ou de webinaires. Elle a également publié un rapport et la feuille d'information «Bonnes pratiques de promotion de la santé psychique au travers de l'environnement physique» (PSCH, feuille d'information 94, 2023), qui contient des connaissances de base et des orientations. Promotion Santé Suisse cofinance par ailleurs des prestations d'expert-e-s pour le développement de mesures de policy cantonales ayant pour objectif de promouvoir la santé dans les villes et les communes.

R4 Développer la mise en réseau pour exploiter les synergies au sein de l'administration cantonale

Promotion Santé Suisse soutient cette recommandation et prévoit d'intégrer encore davantage d'exemples de bonnes pratiques en matière de mesures de mise en réseau dans la version actualisée de sa liste d'orientation.

En outre, la Fondation examine l'option d'un mandat externe pour réaliser un état des lieux cantonal des activités de mise en réseau des cantons dans le domaine de la promotion de la santé. La recommandation de proposer un service de conseil spécifique aux différents cantons est également à l'étude.

R5 Impliquer et sensibiliser les multiplicateur-trice-s à plus large échelle

Promotion Santé Suisse accorde une grande importance à cette recommandation et œuvre déjà largement dans ce sens. La formation des multiplicateur-trice-s est un pan important du travail de la Fondation, et les cantons sont également très actifs dans ce domaine. Dans ce contexte, Promotion Santé Suisse peut soutenir les cantons avant tout par des mesures de mise en réseau au niveau national (cf. recommandation 7).

Citons ici à titre d'exemple la mise sur pied du groupe de résonance Miapas dans le domaine du soutien à la petite enfance. À cela s'ajoutent la mise en réseau et la collaboration avec GERONTOLOGIE CH pour le

groupe cible des personnes âgées, avec l'Association faîtière suisse pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (AFAJ) pour le groupe cible des adolescent-e-s et des jeunes adultes, avec Pro Seneclute (en fonction des projets) pour le groupe cible des personnes âgées, avec la campagne «equilibre-en-marche.ch» pour la prévention des chutes chez les personnes âgées et, bien entendu, avec les campagnes «Wie geht's dir?» et «SantéPsy.ch» pour la sensibilisation à la santé psychique.

R6 Gagner les communes à la cause des thèmes des PAC

Promotion Santé Suisse considère cette recommandation comme pertinente. La Fondation agit déjà dans ce domaine depuis plusieurs années et a défini la commune comme setting central pour la promotion de la santé des personnes âgées dans la nouvelle phase des PAC à partir de 2025/2026. La Fondation entend continuer à soutenir les cantons dans leur collaboration avec les communes, notamment par le biais des mesures suivantes :

- Promotion Santé Suisse fournit aux cantons diverses informations ciblées sur les thèmes des PAC à l'intention des communes.
- La Fondation soutient des projets nationaux qui accompagnent les communes dans la promotion de la santé et/ou qui permettent aux structures cantonales de le faire (p. ex. le label Commune en santé) et se met en réseau avec ceux-ci.
- Depuis 2023, Promotion Santé Suisse propose aux cantons un groupe de travail pour l'«intégration de structures du milieu bâti favorisant l'activité physique et les rencontres dans les instruments d'aménagement du territoire». Plusieurs cantons y ont déjà participé, ce qui se répercute également sur les structures communales.
- Promotion Santé Suisse réalise (ou a réalisé) différentes évaluations :
 - Politiques et mesures cantonales visant à renforcer l'engagement des communes dans la promotion de la santé (PSCH, feuille d'information 108, 2024)

– Enquête auprès des multiplicateur-trice-s pour évaluer les mesures de promotion de la santé des personnes âgées dans les communes dans le cadre de l'évaluation globale des PAC 2021-2024

– Évaluation de suivi dans le canton de Vaud pour la diffusion de la promotion de la santé dans les communes (2024-2025)

- Mise en réseau avec l'Association des Communes Suisses et l'Union des villes suisses
- Divers contrats de partenariat visant à renforcer les mesures cantonales

R7 Promouvoir la mise en réseau et la coordination à l'échelon national

Promotion Santé Suisse valide cette recommandation et peut déjà faire état de diverses mesures prises en ce sens.

La Fondation développe les activités de mise en réseau existantes et veille à établir de nouveaux partenariats, comme en témoignent les trois exemples suivants :

- La Fondation entretient un échange d'information avec l'Office fédéral de la santé publique OFSP, notamment sur le thème de la santé psychique, et une collaboration étroite sur des projets communs (p. ex. courts métrages et pool d'expert-e-s dans le domaine de l'égalité des chances, examen en cours de la création d'un réseau national pour l'égalité des chances).
- La Fondation entretient également des contacts avec l'Office fédéral des assurances sociales OFAS au niveau de la direction autour de thèmes tels que la pauvreté, l'adolescence et les médias, le soutien à la petite enfance, la protection de l'enfance, la vieillesse, la violence chez les personnes âgées ainsi que l'âge adulte. La Fondation entend renforcer ce lien.
- Des échanges réguliers ont lieu avec l'Office fédéral du développement territorial ARE sur le thème de la politique d'aménagement du territoire.

Promotion Santé Suisse (PSCH)

Évaluation des programmes d'action cantonaux de 2021 à 2024

Rapport succinct

Zurich, 25 août 2024

Judith Trageser, Sabine Fries, Leroy Ramseier, Thomas von Stokar

Mentions légales

Évaluation des programmes d'action cantonaux de 2021 à 2024

Rapport succinct

Zurich, 25 août 2024

Donneur d'ordre

Promotion Santé Suisse (PSCH)

Direction du projet

Sandra Walter, Promotion Santé Suisse

Autrices et auteurs

Judith Trageser, Sabine Fries, Leroy Ramseier, Thomas von Stokar

INFRAS, Binzstrasse 23, 8045 Zurich

Tél. +41 44 205 95 95

info@infras.ch

Table des matières

1.	Mandat	4
1.1.	Contexte	4
1.2.	Objectif et objet	5
1.3.	Méthodologie	6
2.	Résultats	6
2.1.	Engagement des cantons	7
2.2.	Gestion à l'échelon cantonal	8
2.3.	Progrès dans la mise en œuvre sur le plan cantonal	10
2.4.	Effets auprès des multiplicateur-trice-s	14
2.5.	Gestion à l'échelon national	18
3.	Recommandations	20
3.1.	Gestion à l'échelon national et cantonal	20
3.2.	Mise en œuvre à l'échelon cantonal, soutien de Promotion Santé Suisse	21
	Annexe	25
A1.	Questions auxquelles l'évaluation doit répondre	25
A2.	Partenaires d'entretien	28
	Bibliographie	30

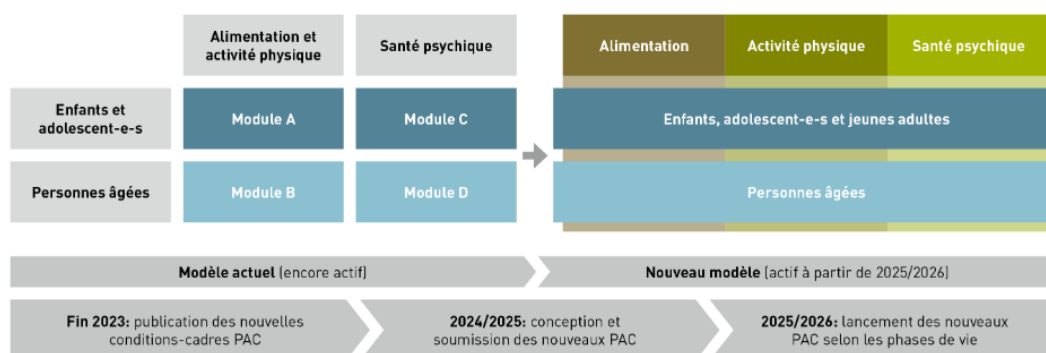
1. Mandat

1.1. Contexte

Promouvoir la santé, prévenir les maladies : tel est le mandat légal de Promotion Santé Suisse. Les programmes d'action cantonaux (PAC) sont un instrument important qui l'aident à le remplir. Les PAC incarnent l'engagement commun de Promotion Santé Suisse et des cantons. Ils ont pour but de promouvoir une alimentation équilibrée, l'activité physique et la santé psychique au sein de la population. Les principaux groupes cibles des PAC sont les enfants et les jeunes ainsi que les personnes âgées et leurs proches. Les PAC font également partie de la stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles 2017-2024 (stratégie MNT) de la Confédération et des cantons.

La mise en œuvre des PAC relève de la responsabilité des cantons. Dans cette tâche, ils bénéficient du soutien de Promotion Santé Suisse, qui leur donne un cadre conceptuel. Depuis 2017,¹ les PAC sont constitués des quatre modules « Alimentation et activité physique chez les enfants et adolescent-e-s » (module A), « Alimentation et activité physique chez les personnes âgées » (module B), « Santé psychique chez les enfants et adolescent-e-s » (module C) et « Santé psychique chez les personnes âgées » (module D). À l'avenir, Promotion Santé Suisse structurera les PAC selon un modèle des phases de vie (figure 1).

Figure 1 : Structure modulaire actuelle et futur modèle de phases de vie



Graphique PSCH. Source : [Site web de PSCH](https://www.ps.ch/).

¹ Au cours des dix premières années (2007-2017), les programmes d'action cantonaux se concentraient sur l'alimentation et l'activité physique chez les enfants et les adolescent-e-s.

1.2. Objectif et objet

Comment les PAC se sont-ils développés ? Quels résultats ont-ils permis d'atteindre ?

Promotion Santé Suisse a pour mission de contrôler la mise en œuvre des PAC et la réalisation des objectifs fixés. La présente évaluation nationale des PAC pour les années 2021 à 2024 fait partie de ce contrôle. Elle a pour but de dresser un bilan des progrès enregistrés et des objectifs atteints grâce aux PAC. L'évaluation porte sur l'engagement des cantons, la gestion à l'échelon cantonal et national, la mise en œuvre des PAC par les cantons ainsi que les effets auprès des multiplicateur-trice-s. Pour ce faire, l'évaluation analyse les thèmes recensés dans le Tableau 1. Les questions de l'évaluation sont indiquées en détail à l'annexe A1.

Tableau 1 : Objets et thèmes de l'évaluation

Objet de l'évaluation	Thèmes
A) Engagement des cantons	■ Développement de l'engagement financier* ■ Soutien/priorité des thèmes et des groupes cibles* ■ Prise en compte des priorités recommandées*
B) Gestion à l'échelon cantonal	■ Planification tenant compte des niveaux de programme* ■ Gestion par objectifs* ■ Gestion des impacts* ■ Assurance qualité lors du choix et de la vérification des mesures
C) Mise en œuvre à l'échelon cantonal	■ Progrès sur le thème de l'égalité des chances* ■ Canaux de diffusion vers les groupes cibles ■ Influence de la pandémie de Covid-19* ■ Mise en œuvre de la prévention structurelle
Module supplémentaire : Effets auprès des multiplicateur-trice-s	■ Effets auprès des multiplicateur-trice-s, notamment au niveau des communes
D) Gestion à l'échelon national	■ Valeur ajoutée des prestations de Promotion Santé Suisse ■ Adéquation du soutien de Promotion Santé Suisse ■ Pertinence de la structure modulaire* ■ Pertinence des instruments visant l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience*
E) Progrès et réalisation des objectifs	■ Atteinte des objectifs et des groupes cibles ■ Développement des indicateurs de performance

* Ces sujets ont déjà été traités lors du bilan provisoire du 8 mai 2023.

Le présent rapport succinct résume les résultats de l'évaluation pour la phase PAC 2021-2024. Une réponse a déjà été apportée à une partie des problématiques dans un bilan provisoire en mai 2023. Les résultats de ce bilan provisoire ont été intégrés au présent rapport succinct. Les connaissances acquises par le biais de l'évaluation aident Promotion Santé Suisse à améliorer encore la mise en œuvre des objectifs des PAC à l'échelon national et cantonal.

1.3. Méthodologie

Les résultats de l'évaluation des programmes d'action cantonaux pour 2021 à 2024 reposent sur les bases suivantes, qui ont été recueillies et analysées entre avril 2022 et mai 2024 :

- Entretiens avec les responsables stratégiques des PAC dans 23 cantons
- Analyse de documents clés (p. ex. concepts des PAC, rapports annuels des PAC, documents stratégiques et spécialisés de Promotion Santé Suisse, etc.)
- Entretiens avec des spécialistes externes (p. ex. acteur-trice-s du domaine de la promotion de la santé et de la prévention, représentant-e-s d'autres programmes/fonds nationaux de promotion)
- Évaluation de questions sélectionnées tirées d'un sondage des parties prenantes de Promotion Santé Suisse
- Entretiens par focus groupes avec des responsables opérationnels des PAC dans 19 cantons
- Enquête en ligne auprès des représentant-e-s de communes² dans 10 cantons
- Entretiens avec 12 parties prenantes à l'échelon cantonal (organisations partenaires et multiplicateur-trice-s) en lien avec différents thèmes
- Évaluation des indicateurs d'atteinte des objectifs et des groupes cibles, et suivi de l'impact (issus du reporting des cantons)
- Atelier de validation avec les cantons

2. Résultats

Ce chapitre est consacré à la présentation des résultats des objets de l'évaluation. Ils sont restitués dans l'ordre des thèmes du Tableau 1. Le chapitre 2.1 résume l'évolution de l'engagement des cantons. Le chapitre 2.2 explique comment les cantons planifient et gèrent les PAC, et comment ils contrôlent leur impact. Le chapitre 2.3 met en lumière les avancées des cantons en ce qui concerne la mise en œuvre des PAC. Le chapitre 2.4 présente les impacts des PAC auprès des multiplicateur-trice-s. Le chapitre 2.5 est consacré à la gestion à l'échelon national.

² L'enquête a été menée auprès de différent-e-s acteur-trice-s dans les communes : 1) responsables de l'office social et de la santé, et autres personnes responsables des personnes âgées au sein de la commune ; 2) personnes agissant à titre politique et/ou bénévole pour les communes dans le domaine du vieillissement, p. ex. au sein d'une autorité communale (conseil municipal, commissions, etc.) ou d'un réseau de bénévoles (p. ex. conseil des aînés, commission de la vieillesse, etc.) ; 3) représentant-e-s d'organisations partenaires faisant office de guichet d'accueil des personnes âgées pour le compte de la commune (p. ex. Pro Senectute, Spitex, etc.).

2.1. Engagement des cantons

Engagement en hausse dans l'ensemble, y compris dans le cadre des nouveaux modules

Les résultats des enquêtes indiquent que l'engagement des cantons a augmenté et s'est renforcé notamment dans les nouveaux modules B, C et D, à savoir en ce qui concerne la santé psychique et le groupe cible des personnes âgées. On le voit au nombre de cantons qui mettent en œuvre un PAC, au nombre de modules mis en œuvre (tableau 2), à l'utilisation des ressources humaines et aux informations fournies jusqu'à présent sur l'utilisation des ressources financières³.

Tableau 2 : Nombre de modules mis en œuvre phase actuelle par rapport à la phase précédente

Module	Phase 2017/18-2020/21 (Année de référence 2019)	Phase 2021/22-2024/25 (Année de référence 2022)	Différence
A : Alimentation et activité physique, enfants et adolescents	21	22	+1
B : Alimentation et activité physique, personnes âgées	21	23	+2
C : Santé psychique, enfants et adolescents	21	22*	+1
D : Santé psychique, personnes âgées	20	23	+3
Total	83	90	+7

* Dans le module C, 22 modules sont mis en œuvre par 24 cantons (un module est mis en œuvre conjointement par trois cantons).
Tableau INFRAS. Source : Phase 2017/18-2020/21 : Widmer et al. (2021) ; Phase actuelle : Site web PSCH, concepts PAC.

Thèmes des PAC toujours pertinents

Du point de vue des responsables et des acteur-trice-s externes, les thèmes et les groupes cibles des PAC restent pertinents. De manière générale, les thèmes des PAC sont en concurrence avec d'autres thèmes (liés à la santé), en particulier avec ceux qui relèvent du domaine des soins de santé. Les personnes interrogées s'accordent à dire que le manque de couverture des adultes représente une lacune de taille des PAC. Il s'agit d'une lacune déjà identifiée auparavant, qui a été prise en charge par Promotion Santé Suisse en 2022. Le conseil de fondation de Promotion Santé Suisse a ainsi pris la décision d'intégrer le groupe cible des adultes dans cinq programmes pilotes cantonaux dans le cadre de la prochaine phase de la stratégie 2025-2028. Un modèle des phases de vie viendra en outre remplacer le système des quatre modules.

³ Les données financières ne sont encore pas définitives. Des décalages sont encore susceptibles d'apparaître, d'autant que les cantons compensent parfois des irrégularités issues des années précédentes lors du reporting de la dernière année.

Soutien politique en matière de santé psychique accru après la pandémie

Les thèmes et les groupes cibles des PAC ne bénéficient pas dans tous les cantons du même soutien politique. Selon les responsables des PAC, le soutien politique a cependant globalement augmenté ; ce en grande partie en raison de la pandémie, qui a mis en évidence le besoin d'action dans le domaine de la santé psychique et auprès du groupe cible des jeunes.

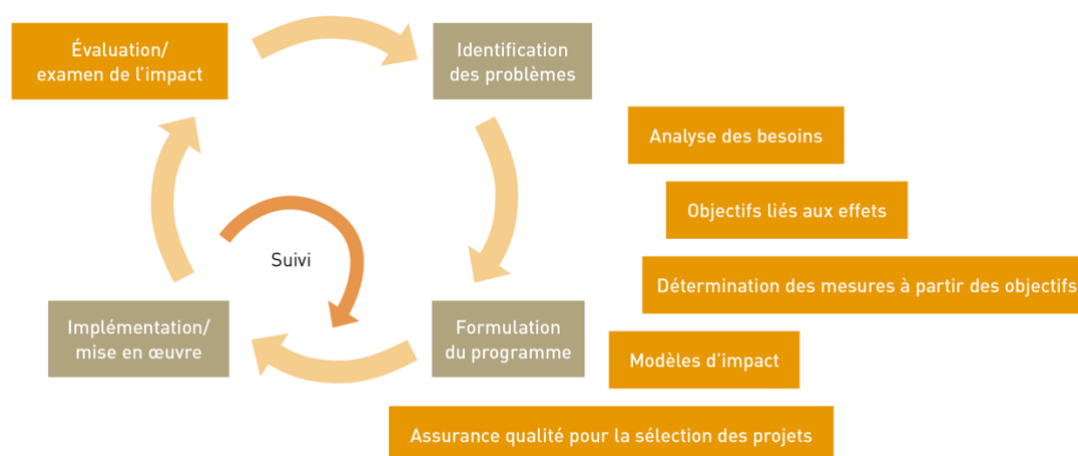
Prise en considération partielle seulement des points forts conseillés

Dans les conditions-cadres pour un programme d'action cantonal à partir de 2021 (Promotion Santé Suisse, 2019), Promotion Santé Suisse recommande pour chaque module différents points forts concernant la mise en œuvre des PAC. En termes d'engagement, les cantons définissent leurs points forts surtout en fonction des besoins cantonaux et en partant de la réalité cantonale. Les points forts recommandés dans les conditions-cadres pour la mise en œuvre jouent là un rôle plutôt secondaire, mais semblent être implicitement pris en compte dans la mise en œuvre de bonnes pratiques.

2.2. Gestion à l'échelon cantonal

En ce qui concerne la notion de « gestion », une définition plus précise est nécessaire pour une compréhension commune. La figure 2 indique, au moyen dudit « cycle politique », ce qu'il faut comprendre par « gestion ». La définition des problèmes, la formulation des programmes, la mise en œuvre et l'évaluation / l'examen de l'impact représentent d'importants éléments de gestion. La phase de formulation des programmes doit inclure une réflexion sur l'évaluation et l'examen de l'impact, avec la définition d'un modèle d'impact. Les objectifs déterminés doivent être accompagnés d'indicateurs et de méthodes permettant de mesurer leur réalisation. Les résultats de l'évaluation sont utilisés dans le sens d'un processus d'apprentissage pour le prochain cycle, c'est-à-dire pour la définition des problèmes, la formulation des programmes et la mise en œuvre.

Figure 2 : Éléments de gestion selon le cycle politique



Graphique INFRAS, inspiré de Sager et al. (2017) et Knoepfel et al. (2006).

Compréhension hétérogène de la notion de gestion, faiblesses dans la gestion par objectifs

Les entretiens menés avec les responsables des PAC révèlent que les cantons n'ont pas tous la même compréhension de la notion de gestion. Ils utilisent d'ailleurs différents instruments pour la mener à bien. Dans l'ensemble, l'évaluation fait état de différentes faiblesses en termes de gestion à l'échelon cantonal, par exemple en ce qui concerne la gestion par objectifs : les objectifs cantonaux sont parfois formulés de manière non spécifique, les mesures ne sont pas axées directement sur l'objectif cantonal ou ne sont pas assez complètes pour atteindre l'objectif. Cela ne permet pas d'identifier d'éventuels déficits dans l'atteinte des objectifs ni de procéder aux adaptations de programme nécessaires. Les six objectifs clés nationaux servent de cadre aux objectifs cantonaux. Ils permettent à Promotion Santé Suisse de contrôler quels domaines de prévention les cantons définissent comme prioritaires et dans quelle mesure les objectifs sont atteints dans ces domaines. L'évaluation montre que l'attribution des objectifs cantonaux aux objectifs nationaux n'a pas toujours lieu de manière rigoureuse. Cela a pour conséquence que la gestion est limitée au niveau national. Précisons que certains cantons jugent le système d'objectifs complexe.

Gestion des impacts : une tâche difficile pour les cantons

La gestion des impacts constitue de manière générale un autre point faible. L'orientation sur l'efficacité est parfois peu développée au stade de la planification des programmes. Rares sont les cantons qui s'appuient sur des modèles d'impact ou qui ont systématiquement défini des indicateurs de résultat et des outils de mesure de leurs actions. L'examen de l'impact, en particulier, pose des difficultés aux cantons, car pour pouvoir obtenir une véritable preuve de l'impact, il faut des enquêtes approfondies. L'un des atouts de la gestion des impacts réside

dans la proximité des cantons avec les acteur-trice-s de la mise en œuvre et les multiplicateur-trice-s, ce qui permet de réagir en fonction de la situation.

Approche pragmatique avec des critères de qualité lors du choix des projets

La gestion de la qualité, telle qu'elle est assurée par les cantons lors de la sélection des mesures, relève en partie d'une approche pragmatique. Certes, d'importants critères de qualité sont connus et appliqués de manière implicite. Mais certains cantons sont prêts à faire des concessions, par exemple dans le cas d'organisations partenaires qui sont moins professionnelles mais importantes d'un point de vue stratégique, ou dans le cas de communes de petite taille. L'important pour les cantons, c'est que les projets répondent à un besoin réel et que le résultat soit convaincant.

Liste d'orientation comme référence lors du choix des projets, mais adaptabilité restreinte

Dans la mesure du possible, une majorité de cantons s'appuie sur des projets de bonnes pratiques tirés de la liste d'orientation. Cette liste sert souvent aux cantons de point de départ lors du choix des projets et joue donc un rôle complémentaire. Pourquoi ? Parce que les projets ne sont souvent pas adaptables à l'identique dans le contexte cantonal, par exemple parce que le canton concerné ne dispose pas des structures nécessaires ou des organisations partenaires appropriées pour mettre en œuvre les projets ou pour les déployer dans tout le canton. Cela concerne en particulier les plus petits cantons. Souvent, il arrive aussi que les cantons aient déjà établi des projets similaires depuis de nombreuses années. Les possibilités de reprendre de nouveaux projets de la liste d'orientation sont ainsi limitées.

2.3. Progrès dans la mise en œuvre sur le plan cantonal

Mise en œuvre des PAC globalement en bonne voie

Bien que la pandémie de coronavirus et la guerre en Ukraine aient freiné temporairement la mise en œuvre des PAC, elle est globalement à nouveau en bonne voie. Les rapports annuels des PAC pour 2023 (Testera et al., 2024) indiquent d'ailleurs que le niveau de réalisation des objectifs a augmenté à partir de 2021 (et en particulier depuis 2023), et qu'il est même nettement supérieur à ce qu'il a été pendant la précédente période des programmes. Les différences observées par rapport à la période précédente s'expliquent entre autres par la pandémie de coronavirus, mais peut-être aussi par le passage au système de saisie des données « E-PAC », qui pourrait avoir mené à une auto-évaluation plus stricte des cantons à partir de 2020.

Mise en œuvre efficace principalement lors de la collaboration avec des partenaires éprouvés

Selon les responsables des PAC, les succès enregistrés relèvent essentiellement de la collaboration avec des organisations partenaires éprouvées. Le groupe cible des enfants et adolescent-e-s est alors particulièrement bien atteint. De même, les thèmes sur lesquels les PAC se concentrent depuis longtemps déjà sont plus faciles à mettre en œuvre. La mise en œuvre en collaboration avec les communes est en revanche plus difficile. Le manque d'interlocuteur-trice-s et de ressources financières, mais aussi de volonté politique, constituent d'importants obstacles.

La pandémie de coronavirus comme occasion d'innover

Dans presque tous les cantons, la pandémie de coronavirus a entraîné des retards temporaires car les activités ont dû être annulées ou reportées. Ces retards ont entravé la réalisation des objectifs en 2020 et 2021. Pour autant, les cantons ont également vu dans la pandémie une opportunité de trouver des solutions créatives pour compenser les restrictions imposées par le virus, par exemple en utilisant les médias numériques comme les appels vidéo ou l'organisation d'événements en ligne. Dans de nombreux cas, les organisations partenaires ont fait preuve d'une grande agilité. Cependant, les mesures compensatoires ont atteint leurs limites chez les personnes âgées et les personnes en situation de vulnérabilité⁴. Le contact personnel entre les participant-e-s a également pâti des restrictions imposées en termes de contact. Dans la plupart des cas, les retards ont pu être rattrapés pendant la période du programme : en 2023, les cantons avaient atteint en moyenne 98% de leurs objectifs.

Gain global d'importance pour l'égalité des chances

Dans les cantons, le thème de l'égalité des chances a globalement gagné en importance. C'est ce que confirment entre autres les entretiens menés avec différentes parties prenantes à l'échelon cantonal. Les cantons testent diverses approches et appliquent des mesures parfois très ciblées pour atteindre les groupes cibles. Les multiplicateur-trice-s restent un canal central pour les cantons en vue d'atteindre les groupes cibles, notamment ceux du domaine migratoire et social, car ils sont proches des personnes en situation de vulnérabilité. Certains cantons passent aussi par les communes pour atteindre efficacement des personnes de milieu social défavorisé.

⁴ Dans le présent rapport, ce terme désigne des groupes de population défavorisés en raison de facteurs structurels et qui, de ce fait, sont souvent plus sujets aux maladies. Pour une définition de la vulnérabilité dans le contexte de l'égalité des chances en matière de santé, voir Weber et al. (2020).

Accès toujours difficile aux groupes de population en situation de vulnérabilité

Toucher les groupes de population en situation de vulnérabilité reste cependant un défi central car la plupart du temps, ils ne profitent pas d'eux-mêmes des offres proposées. De plus, les cantons ne disposent pas des ressources humaines et financières nécessaires pour prendre des mesures spécifiques auprès de ces groupes cibles. La plupart des cantons souhaitent plus de soutien de la part de Promotion Santé Suisse à ce sujet. Les besoins en la matière sont très variés : certains cantons revendiquent un soutien financier plus important, tandis que d'autres souhaitent obtenir des recueils d'idées ou de bonnes pratiques. D'autres encore demandent de l'aide en termes de communication et de traduction des supports d'information dans les langues des populations migrantes. Une définition plus précise de l'égalité des chances serait aussi utile aux cantons. Afin de promouvoir le thème de l'égalité des chances, les expert-e-s estiment qu'il serait pertinent de rendre plus visibles les situations vulnérables sur le plan politique. Par ailleurs, une consultation sur le thème de l'égalité des chances dans la phase de conception des PAC, à l'instar de celle organisée pour le Fonds de prévention du tabagisme, pourrait également être profitable aux cantons.

Progression modérée en matière de prévention structurelle

La mise en œuvre des mesures structurelles progresse plutôt timidement, malgré l'importance que les cantons accordent à ce sujet. Les principales difficultés rencontrées, selon les responsables des PAC, relèvent de l'échelon des politiques. Un fait déjà observé dans l'analyse de polsan (2022) : les mesures du niveau policy ne se prêtent généralement à une mise en œuvre que dans des constellations politiques favorables et la mise en œuvre demande beaucoup de temps. Les raisons qui expliquent cette progression modérée sont par ailleurs variées : le manque de bases légales (surtout dans le domaine de la vieillesse), le manque de volonté politique et le manque d'exemples de mesures appropriées pour la prévention structurelle dans le domaine de la santé psychique. Cette dernière lacune est due au fait que ce domaine est relativement nouveau dans les PAC. Pour autant, les responsables des PAC considèrent élevé le besoin en mesures structurelles dans le domaine de la santé psychique, tous groupes cibles confondus.

Rôle important des communes dans la prévention structurelle

Différents facteurs externes entravent en outre la progression dans le domaine de la prévention structurelle. Par exemple, les communes ou d'autres services sont souvent responsables des questions liées à la prévention structurelle, par exemple dans le domaine de l'aménagement du territoire. Les responsables des PAC considèrent qu'il est difficile de gagner les communes à la cause de la prévention structurelle car elles sont très hétérogènes et manquent souvent des ressources ou de l'expertise nécessaires dans le domaine de la prévention structurelle. L'analyse de polsan (2022) l'a bien montré et a formulé des

recommandations en la matière. L'équipe d'évaluation juge ces recommandations toujours pertinentes.

Malgré les nombreuses difficultés citées lors de la mise en œuvre des mesures de prévention structurelle, des progrès ont néanmoins été réalisés dans certains cas. Par exemple dans le domaine (pré)scolaire et surtout dans le domaine des personnes âgées, où les cantons ont notamment mis en avant la collaboration avec les communes. Les personnes interrogées au sein des communes constatent que la convivialité des communes envers les personnes âgées gagne en importance à mesure que la proportion de personnes âgées augmente. L'équipe d'évaluation estime donc qu'il reste un fort potentiel à exploiter en ce qui concerne l'implication des communes dans la mise en œuvre des PAC.

Nombreuses synergies possibles entre les modules et les thèmes des PAC

Selon les cantons, la mise en œuvre des PAC permet d'exploiter différentes synergies. Les cantons utilisent déjà bien les effets de synergie au sein des modules et des thèmes des PAC, par exemple au travers de la mise en œuvre de mesures destinées à plusieurs groupes cibles. Des synergies entre les modules naissent également des liens existants entre les thèmes des PAC, par exemple entre les thèmes de l'activité physique et de l'alimentation, et le thème de la santé psychique. Lorsque les PAC sont réunis au sein d'un concept global ou lorsque la direction des modules des PAC est installée dans le même département ou le même service, les synergies entre les modules et les thèmes des PAC sont plutôt bien exploitées. En outre, la réorientation des PAC vers le modèle des phases de vie devrait également contribuer à l'exploitation d'autres synergies.

Potentiel de synergies encore inexploité avec des thèmes extérieurs aux PAC

Des synergies avec des thèmes extérieurs aux PAC⁵ sont exploitées notamment dans le domaine des addictions, en particulier du fait du lien étroit qu'il présente avec le thème de la santé psychique. Différentes possibilités de synergies existent également dans d'autres thèmes, mais elles sont peu exploitées jusqu'à présent, ou n'en sont encore qu'à un stade précoce de développement. Le financement séparé des thèmes extérieurs aux PAC – par exemple les addictions, la prévention dans le domaine des soins (PDS) ou la gestion de la santé en entreprise (GSE) –, de même que l'esprit de concurrence qui règne au sein des administrations constituent des entraves à l'exploitation de synergies. Différents exemples montrent que des responsabilités communes ou des groupes de travail internes aux administrations peuvent aider à lever ces obstacles. Les partenaires qui travaillent à un large

⁵ Il s'agit dans le cadre de la présente évaluation des thèmes suivants : tabac, addictions, migration, développement durable, PDS, suicide, proches aidant-e-s.

panel de thèmes peuvent également ouvrir des portes sur de nouveaux thèmes offrant un certain potentiel de synergie.

Les multiplicateur-trice-s en tant que principal canal pour toucher les groupes cibles

Les PAC touchent plus facilement les enfants et les jeunes que la population plus âgée. Les multiplicateur-trice-s se révèlent être un important canal. Des partenariats de longue date et des canaux existants aident également à atteindre les groupes cibles. À l'exception des médecins de famille et en partie des communes, les responsables des PAC parviennent bien à toucher les multiplicateur-trice-s. La population vulnérable et âgée reste cependant plus difficile à atteindre pour les PAC, y compris via les multiplicateur-trice-s. Les communes y ont un meilleur accès. Comme le montre l'enquête en ligne menée auprès de représentant-e-s de communes, l'intégration des communes au sein des PAC pourrait encore être renforcée.

Utilisation des réseaux sociaux essentiellement pour diffuser des informations auprès des multiplicateur-trice-s

Les nouveaux canaux, de type réseaux sociaux, jouent en revanche un rôle secondaire pour les responsables des PAC. Les réseaux sociaux des organisations partenaires sont certes un moyen efficace d'atteindre les spécialistes ou les jeunes, mais pour atteindre directement les groupes cibles, les responsables des PAC utilisent principalement d'autres canaux, à commencer par les multiplicateur-trice-s. De manière générale, il est plus facile d'atteindre les personnes âgées par le biais de médias traditionnels et locaux.

2.4. Effets auprès des multiplicateur-trice-s

Les PAC ont des effets sur les connaissances, les attitudes et les comportements

Les évaluations de projets et les observations recueillies par les responsables des PAC indiquent que les PAC ont bien des effets auprès des multiplicateur-trice-s, et ce, au niveau des connaissances, des attitudes, des comportements et en partie aussi des structures. Les effets observés vont d'une plus grande connaissance des thèmes jusqu'à la transmission de supports d'information au groupe cible ou à la communication des contenus au groupe cible et à l'intégration dans l'activité professionnelle, en passant par des attitudes positives vis-à-vis de la promotion de la santé, qui sont alors diffusées à l'extérieur. On trouve en revanche moins d'indications quant aux changements que les PAC ont provoqués sur le plan contextuel, par exemple en ce qui concerne l'ancrage dans les structures ordinaires des multiplicateur-trice-s. Les résultats observés en matière d'effets reposent pour la plupart sur l'auto-évaluation des participant-e-s d'une mesure, par exemple de formation continue. La recherche de véritables preuves d'efficacité sous forme de comparaison avec des groupes témoins ou sous forme

d'enquête avant-après est très rarement effectuée par les responsables des PAC ou dans le cadre des évaluations des projets, car de telles mesures sont souvent très laborieuses. Les plus grands changements chez les multiplicateur-trice-s concernent d'une part les nouveaux modules (santé psychique et personnes âgées) et d'autre part les communes.

Les PAC contribuent à l'engagement des communes

Dans le cadre de la présente évaluation, une enquête en ligne a été menée dans dix cantons pour déterminer l'impact des PAC auprès des représentant-e-s de communes en tant que groupe de multiplicateur-trice-s (voir encadré). Les résultats de l'enquête confirment ceux des évaluations de projets et les observations des responsables des PAC. L'enquête en ligne montre que les PAC peuvent contribuer à ce que les communes interrogées mettent davantage de mesures en œuvre afin de promouvoir la santé psychique des personnes âgées.

Informations de fond sur l'enquête en ligne menée auprès des communes

L'enquête était axée sur la promotion de la santé psychique chez les personnes âgées (module D des PAC) par les représentant-e-s de communes ayant diverses fonctions :

- responsables de l'office social ou de la santé, et autres personnes responsables des personnes âgées au sein de la commune ;
- personnes agissant à titre politique et/ou bénévole pour les communes dans le domaine du vieillissement, p. ex. au sein d'une autorité communale (conseil municipal, commissions) ou d'un réseau de bénévoles (p. ex. conseil des aînés, commission de la vieillesse, etc.) ;
- représentant-e-s d'organisations partenaires faisant office de guichet d'accueil des personnes âgées pour le compte de la commune (p. ex. Pro Senectute, Spitex, etc.).

Pour l'enquête, au total, 394 représentant-e-s de communes dans dix cantons ont été approchés. 148 d'entre eux ou elles y ont participé, ce qui correspond à un taux de réponse de 38%.

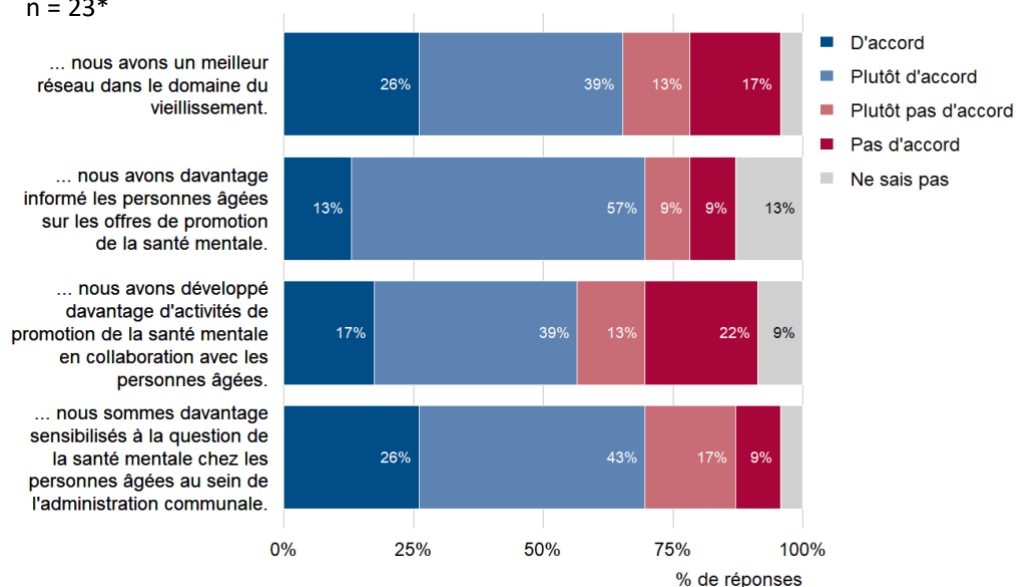
Mise en réseau et sensibilisation accrues grâce à l'engagement des communes dans les PAC

L'engagement en faveur des PAC dans les communes interrogées a majoritairement conduit à une meilleure mise en réseau dans le domaine de la vieillesse, à une sensibilisation renforcée à la question de la santé psychique chez les personnes âgées au sein de l'administration communale, à une participation plus importante et à la transmission de davantage d'informations aux personnes âgées par le biais des offres existantes (figure 3).

Figure 3 : Changements au niveau de la commune du fait de l'engagement dans le PAC
(Responsables de l'office social ou de la santé et responsables au sein de l'administration communale)

Depuis que ma commune s'engage dans le programme d'action cantonal,

n = 23*



* Réponses des responsables de l'office social ou de la santé et des responsables au sein de l'administration communale qui mettent en œuvre des mesures dans le cadre des PAC.

Graphique INFRAS. Source : Enquête en ligne auprès de multiplicateur-trice-s.

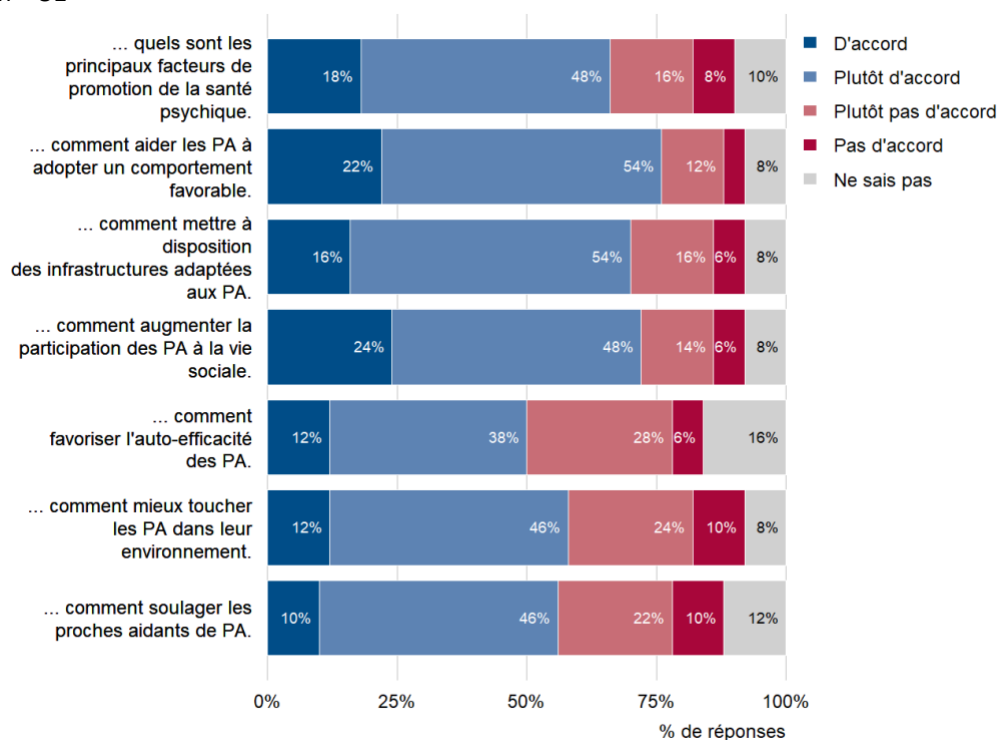
Augmentation des connaissances en matière de santé psychique grâce à l'engagement dans les PAC

Selon l'auto-évaluation des personnes interrogées, l'engagement dans les PAC leur a permis de mieux maîtriser le sujet de la promotion de la santé psychique chez les personnes âgées au sein de la commune (figure 4). Ainsi, de nombreuses personnes interrogées estiment que, depuis que leur commune s'engage dans le PAC, elles savent mieux quels sont les principaux facteurs de promotion de la santé psychique chez les personnes âgées, comment aider les personnes âgées à adopter un comportement favorable à leur santé, comment mettre à disposition des infrastructures adaptées aux personnes âgées ou encore comment augmenter la participation des personnes âgées à la vie sociale. Dans l'enquête en ligne, les représentant-e-s des communes font par ailleurs état d'autres effets : outre l'augmentation des offres de loisirs à destination des personnes âgées, les communes ont, entre autres, mis en œuvre des mesures structurelles, telles que des infrastructures favorables à la pratique d'une activité physique et aux rencontres, ou adopté des lignes directrices vieillesse. Selon l'enquête, le sujet de la santé psychique des personnes âgées trouve également un plus large écho au niveau politique, auprès des autorités communales.

Figure 4 : Changements au niveau du savoir du fait de l'engagement dans le PAC

Depuis que nous mettons en œuvre des mesures dans le cadre du PAC, je sais mieux...

n = 51*



PA : Personnes âgées.

* Réponses de personnes occupant toutes les fonctions chargées de mettre en œuvre tout ou partie des mesures dans le cadre du PAC.

Graphique INFRAS. Source : Enquête en ligne auprès de multiplicateur-trice-s.

Manque de notoriété des PAC : un obstacle à l'engagement des communes

Néanmoins, l'enquête révèle également des obstacles et des potentiels. La volonté politique et les ressources disponibles sont en partie insuffisantes dans les communes. Le thème de la santé psychique chez les personnes âgées est en concurrence avec des thèmes relatifs aux soins aux personnes âgées, pour lesquels les communes sont également compétentes, et les besoins augmentent (p. ex. thème de l'asile). L'enquête ainsi que des entretiens approfondis indiquent cependant aussi que les PAC et la possibilité d'obtenir un soutien financier sont encore peu connus. Cette méconnaissance pourrait agir comme un frein au développement de l'engagement des communes.

2.5. Gestion à l'échelon national

Structure modulaire partiellement appropriée

Selon l'équipe d'évaluation, la structure modulaire n'est que partiellement appropriée car elle a tendance à empêcher une approche globale des thèmes des PAC du point de vue des responsables des PAC et des expert-e-s. Promotion Santé Suisse a d'ores et déjà initié des changements à cet égard. La prochaine phase du programme inaugurera un modèle des phases de vie et inclura le groupe cible des adultes dans cinq cantons sous forme de projet pilote. Les résultats de l'évaluation soulignent la pertinence de ces adaptations. Le modèle des phases de vie incite à penser la promotion de la santé selon une vision plus globale, à mieux exploiter les synergies et à prendre en compte de manière ciblée les transitions critiques entre les phases de vie. Les projets pilotes destinés au groupe cible des adultes comblent une lacune.

Possibilité limitée de s'exprimer quant à l'efficacité de l'engagement des cantons

Pour évaluer l'efficacité de l'engagement des cantons, Promotion Santé Suisse s'appuie sur divers instruments, en particulier le reporting des cantons sur l'atteinte des objectifs et des groupes cibles et les entretiens annuels qualitatifs avec les responsables des PAC. Du point de vue de l'équipe d'évaluation, le système fonctionne bien. Il exige néanmoins une gestion orientée sur les objectifs et l'efficacité de la part des cantons et une attribution claire aux objectifs nationaux. Compte tenu des limites auxquelles se heurtent les responsables des PAC en la matière, le système de reporting et d'objectifs ne permet aujourd'hui que des affirmations limitées et biaisées relatives à l'efficacité de l'engagement des cantons.

Soutien adéquat des cantons en matière de gestion et de mise en œuvre

L'équipe d'évaluation considère que le soutien accordé aux responsables des PAC en matière de gestion et de mise en œuvre de leurs programmes est globalement approprié. La situation de départ différente d'un canton à l'autre en termes de ressources et de structures existantes nécessite une approche différenciée pour la gestion et la mise en œuvre. Promotion Santé Suisse octroie aux cantons la marge de manœuvre nécessaire en formulant des recommandations plutôt que des directives dans les conditions-cadres et en leur fournissant de nombreuses contributions. Ces dernières pourraient toutefois être davantage ciblées sur les petits cantons et le milieu rural. L'évaluation pointe des améliorations possibles dans le domaine de la gestion au niveau des cantons. Il serait toutefois souhaitable que ces améliorations résultent d'un accompagnement plus étroit des cantons et non d'exigences plus strictes. Selon l'équipe d'évaluation, seule la gestion des impacts peut nécessiter certaines contraintes supplémentaires.

Utilité des bases techniques et des manifestations de mise en réseau de Promotion Santé Suisse (plutôt) élevée

Du point de vue des responsables des PAC, la valeur ajoutée des bases mises à disposition par Promotion Santé Suisse et des activités de mise en réseau au niveau national est (plutôt) élevée. Les cantons consultent les bases techniques dans le cadre de différentes activités et ils apprécient la qualité des contenus. Le fait de ne pas avoir eu à les élaborer eux-mêmes leur a, entre autres, permis de gagner du temps. Plusieurs éléments pourraient accroître la valeur ajoutée : des résumés plus courts, une meilleure vue d'ensemble des bases, et des bases tournées vers l'application pour les responsables des PAC, les communes et les organisations partenaires.

Valeur ajoutée des manifestations : mise en réseau et aperçu des activités

Selon les responsables des PAC, la valeur ajoutée des manifestations de mise en réseau réside notamment dans les possibilités d'échanges qu'elles offrent et dans l'accessibilité des responsables des PAC des autres cantons. En termes de contenu, la valeur ajoutée des grandes manifestations est en partie critiquée car les contenus présentés ne sont pas adaptables partout en fonction des structures cantonales. En revanche, la valeur ajoutée en termes de contenu de réunions professionnelles et de manifestations de plus petite envergure dédiées à des thèmes spécifiques (webinaires, ateliers, etc.) est davantage prisée. Les cantons souhaiteraient que Promotion Santé Suisse leur fournisse davantage d'informations sur les évaluations et la gestion des impacts, sur la collaboration transdisciplinaire avec les services cantonaux compétents pour d'autres thématiques (formes possibles de collaboration et limites) ainsi que sur l'amélioration de la communication politique (p. ex. sur les projets réussis) – et ce sous forme de coachings, de webinaires ou d'ateliers.

Besoin d'un soutien supplémentaire pour faire mieux connaître les PAC au niveau national

Les responsables des PAC souhaitent bénéficier de davantage de soutien en matière de lobbying, afin de faire connaître les PAC auprès des acteur-trice-s au niveau national, par exemple auprès d'acteur-trice-s d'autres domaines politiques comme l'aménagement du territoire ou l'intégration. Parallèlement, les responsables des PAC appellent aussi à une mise en réseau renforcée à l'échelon national, par exemple avec le Fonds de prévention du tabagisme, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ou le Réseau Santé Psychique Suisse. Une plus grande notoriété à l'échelon national pourrait contribuer à une meilleure collaboration transdisciplinaire à l'échelon cantonal. En ce qui concerne la promotion des projets des PAC, certain-e-s responsables des PAC ont par ailleurs exprimé le souhait d'une coordination accrue avec les cantons. Elle permettrait, à leur avis, de garantir plus efficacement la promotion à long terme des projets.

3. Recommandations

À partir de ces résultats, l'équipe d'évaluation formule les recommandations suivantes. De premières recommandations ont été communiquées à Promotion Santé Suisse dans le cadre d'un bilan provisoire (mai 2023). Promotion Santé Suisse les a pour la plupart déjà reprises. Elles sont également indiquées ci-dessous. Les nouvelles recommandations ont fait l'objet de discussions approfondies lors d'un atelier de validation avec les cantons et d'un entretien final avec le groupe d'accompagnement.

3.1. Gestion à l'échelon national et cantonal

R1 Soutenir l'orientation qualité des organisations partenaires

Les **cantons** devraient, dans la mesure du possible, s'entendre avec les organisations partenaires sur des objectifs relatifs aux critères de qualité et les vérifier lors des reportings et des échanges. **Promotion Santé Suisse** devrait mettre à disposition des cantons du matériel d'information ciblé relatif aux critères de qualité, qu'ils pourraient ensuite transmettre aux partenaires de mise en œuvre (p. ex. guide/directives pour les organisations partenaires expliquant de manière pratique les principes et critères de qualité centraux).

R2 Rendre la liste d'orientation plus conviviale

Promotion Santé Suisse doit rendre la liste d'orientation plus conviviale et indiquer aux cantons comment adapter les mesures à leur contexte. La liste d'orientation doit être conçue comme un outil en ligne doté de possibilités de recherche et de filtre (p. ex. par thèmes, paramètres, multiplicateur-trice-s, conditions de mise en œuvre [p. ex. acteurs clés requis], nature de la mesure, etc.).⁶

Recommandations issues du bilan provisoire

Mieux communiquer les priorités pour la mise en œuvre des PAC

Dans ses prochaines conditions-cadres, Promotion Santé Suisse devrait présenter les priorités de manière plus visible et justifier leur recommandation.

✓ *Ces recommandations ont été mises en œuvre par Promotion Santé Suisse dans les conditions-cadres des PAC mises à jour à partir de 2025.*

⁶ Selon les retours de Promotion Santé Suisse relatifs au rapport final, la liste d'orientation est déjà disponible sur la plateforme Promotion Digitale. Fin 2023, la fonction de recherche pour la liste d'orientation a été améliorée. D'autres optimisations sont en cours de discussion.

Poursuivre le modèle des phases de vie et l'inclusion du groupe cible des adultes

Les changements introduits en ce qui concerne la structure des modules (introduction du modèle des phases de vie et programmes pilotes pour le groupe cible des adultes) répondent à un besoin cantonal et doivent être jugés opportuns dans l'optique d'une promotion de la santé et d'une prévention efficaces.

✓ *Ces recommandations ont déjà été reprises par Promotion Santé Suisse.*

Promouvoir l'orientation des cantons vers les objectifs et l'efficacité

Lors de la prochaine phase de planification, **Promotion Santé Suisse** devrait accompagner les cantons de plus près et les sensibiliser à l'orientation vers les objectifs et l'efficacité. Promotion Santé Suisse devrait réfléchir à une simplification du système national d'objectifs. Pour la gestion des impacts, Promotion Santé Suisse devrait exiger des cantons des modèles d'impact ainsi que des objectifs et des indicateurs orientés sur les résultats.

✓ *Ces recommandations ont déjà été reprises par Promotion Santé Suisse.*

Vérifier la gestion des impacts à l'échelon national

Promotion Santé Suisse devrait réfléchir à la question de savoir si la gestion des impacts doit être axée sur un objectif formatif ou sur un objectif sommatif. Un compromis entre les deux objectifs pourrait consister à encourager l'orientation sur l'efficacité des cantons (voir ci-dessus), à concevoir le monitoring de l'efficacité auprès des cantons de manière plus qualitative et à approcher la mesure de l'efficacité par le biais d'études et d'enquêtes en fonction des thèmes ou des groupes cibles et à l'échelle nationale.

✓ *Ces recommandations ont déjà été reprises par Promotion Santé Suisse.*

3.2. Mise en œuvre à l'échelon cantonal, soutien de Promotion Santé Suisse

R3 Soutenir la mise en œuvre des mesures structurelles auprès des cantons

Les recommandations de polsan (2022) aux cantons et à Promotion Santé Suisse pour combler les lacunes de la prévention structurelle restent toujours valables. Elles concernent entre autres l'exploitation des potentiels dans la planification de la construction et la planification directrice. Par ailleurs, **Promotion Santé Suisse** devrait fournir aux cantons davantage d'exemples de mesures structurelles de promotion de la santé psychique. Promotion Santé Suisse pourrait les présenter lors de réunions, d'ateliers ou de webinaires et les inclure dans la liste d'orientation.⁷

⁷ Selon les retours de Promotion Santé Suisse relatifs au rapport final, Promotion Santé Suisse a déjà entrepris des efforts en la matière, avec entre autres la rédaction d'un rapport sur les mesures structurelles pour la santé psychique et d'un rapport pour les communes, ainsi que l'élaboration d'offres de conseil.

R4 Développer la mise en réseau pour exploiter les synergies au sein de l'administration cantonale

Les **cantons** devraient dresser un état des lieux et examiner dans quels domaines la mise en réseau interne au niveau administratif pourrait être encouragée en vue d'exploiter les synergies et de mettre en œuvre la prévention structurelle. Dans la mesure du possible, les cantons peuvent siéger dans des groupes spécialisés existants ou apparentés, ou encore intégrer d'autres offices aux réseaux des PAC. De plus, les cantons devraient systématiquement vérifier quels sont les accords de prestations conclus avec les organisations partenaires pertinentes et tenter d'intégrer les thèmes des PAC⁸ dans les accords de prestations relatifs à des thèmes extérieurs aux PAC (p. ex. avec les services de prévention des dépendances, Pro Senectute, les institutions de soins [via les communes], etc.). **Promotion Santé Suisse** peut aider les cantons, par exemple en mandatant un prestataire tiers pour qu'il dresse un état des lieux cantonal et en le coordonnant intégralement.

R5 Impliquer et sensibiliser les multiplicateur-trice-s à plus large échelle

Les **cantons** collaborent d'ores et déjà avec de nombreux multiplicateur-trice-s. Dans les thèmes suivants, leur implication pourrait cependant être partiellement étendue :

- Personnes âgées : communes (cf. recommandation suivante) et acteur-trice-s du domaine des soins (à savoir physiothérapeutes, ergothérapeutes, personnel soignant, Spitex, etc.)
- Enfants /jeunes : acteur-trice-s du domaine extrascolaire (p.ex. kibesuisse, animation jeunesse, etc.)
- Égalité des chances : entre autres, acteur-trice-s des domaines de l'asile, du conseil en matière d'endettement et de l'intégration professionnelle

Les **cantons** pourraient prendre les mesures suivantes pour atteindre davantage les multiplicateur-trice-s :

- Intégrer des représentant-e-s d'organisations de multiplicateur-trice-s aux groupes de suivi/coordination ou aux groupes spécialisés des PAC.
- Sensibiliser les multiplicateur-trice-s aux thèmes des PAC à travers leurs associations cantonales et leurs groupes spécialisés et ancrer les thèmes des PAC dans les établissements cantonaux de formation initiale et continue.
- Mettre en évidence plus précisément les besoins des multiplicateur-trice-s en termes de communication afin de les approcher et de les aider à atteindre le groupe cible.

⁸ Alimentation et activité physique, santé psychique.

- Mettre en place des ambassadeur-trice-s auprès du public professionnel afin de mieux faire connaître les PAC parmi les multiplicateur-trice-s.

En cela, **Promotion Santé Suisse** peut aider les cantons par le biais de mesures de mise en réseau à l'échelle nationale (cf. recommandation 7).

R6 Gagner les communes à la cause des thèmes des PAC

Les **cantons** devraient axer leur engagement essentiellement sur les efforts visant à convaincre les communes du bien-fondé des mesures des PAC. Les stratégies suivantes peuvent aider les **cantons** à impliquer davantage les communes :

- Diffuser plus largement les informations relatives aux PAC et les possibilités de soutien (financier) pour les communes : pour ce faire, utiliser les contacts institutionnalisés avec les communes (p. ex. associations de communes, associations de villes) et procéder en fonction des opportunités (p. ex. organiser des congrès ou des sounding boards avec la présence des communes).
- Identifier les personnes responsables des thèmes des PAC dans les communes et entretenir le contact avec elles de manière ciblée.⁹
- Recourir, lorsque cela s'avère judicieux, au potentiel des ambassadeur-trice-s qui témoignent de l'utilité de l'engagement dans le PAC pour leur commune.
- Montrer activement aux communes les potentiels de l'aménagement du territoire et les possibilités de les exploiter (cf. recommandation 3).
- Promouvoir le développement de mesures individuelles sur mesure dans les communes. Ce faisant, favoriser l'échange entre les communes et accompagner les communes (p. ex. dans un groupe d'expérience, ou via une action sur plusieurs cantons pour les plus petits d'entre eux).

Promotion Santé Suisse peut aider les cantons de la manière suivante :

- Mettre à disposition des informations aussi pratiques que possible pour les transmettre aux communes (guide avec des idées de mesures concrètes et des exemples¹⁰).¹¹

⁹ En l'absence d'informations sur la personne de contact compétente pour le domaine concerné, il peut être utile de passer par les secrétaires communales, qui sont généralement tenu-e-s de transmettre la demande aux personnes compétentes et d'y répondre.

¹⁰ On peut citer ici en guise d'exemple le [Guide de planification «Réseaux communaux d'activité physique et de rencontres pour les personnes âgées»](#) de Promotion Santé Suisse.

¹¹ Selon les retours de Promotion Santé Suisse relatifs au rapport final, Promotion Santé Suisse a déjà entrepris des efforts en la matière (p. ex. extrait de la liste d'orientation avec des projets à l'échelle communale en vue d'une publication sur le site web de Promotion Santé Suisse et sur prevention.ch).

R7 Promouvoir la mise en réseau et la coordination à l'échelon national

Pour mieux faire connaître les thèmes des PAC à l'échelle intersectorielle, **Promotion Santé Suisse devrait, en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique**, se mettre en réseau de manière ciblée avec les différent-e-s acteur-trice-s à l'échelon national ou approfondir la mise en réseau existante :

- au sujet de l'égalité des chances : acteur-trice-s dans les domaines de la migration¹², de l'intégration, de l'asile et de la pauvreté à l'échelon national ;
- au sujet de la prévention structurelle : domaine de l'aménagement du territoire au niveau national (cf. recommandation polsan, 2022)¹³ ;
- associations de villes et de communes à l'échelon national.¹⁴

Promotion Santé Suisse devrait, **en coopération avec l'OFSP**, essayer de promouvoir la coordination des activités des associations dans le cadre des PAC par une collaboration plus ciblée avec les associations nationales, et de définir un aperçu des différentes activités des associations cantonales. Cela concerne aussi, entre autres, les associations professionnelles et les fédérations de fournisseurs de prestations (p. ex. Physioswiss, l'Association Suisse d'Ergothérapie, gynécologie suisse, etc.) ainsi que des groupes d'intérêts en lien avec les thèmes des PAC.

Recommandations issues du bilan provisoire

Tirer les leçons de la pandémie de Covid-19

Les défis apparus durant la pandémie ont mené à des solutions créatives et innovantes, qui sont utiles au-delà de la pandémie (p. ex. solutions numériques, apparitions à la TV, nouveaux accès aux groupes cibles). Le recensement et la diffusion de ces bonnes pratiques par Promotion Santé Suisse doivent également être salués dans la perspective d'une éventuelle nouvelle situation de crise.

✓ *Ces recommandations ont déjà été reprises par Promotion Santé Suisse.*

Renforcer la coopération sur le front de l'égalité des chances

Promotion Santé Suisse devrait comprendre le besoin d'aide exprimé et proposer aux cantons un soutien davantage tourné vers la pratique. D'autre part, Promotion Santé Suisse devrait étudier avec les cantons les possibilités d'utiliser les ressources existantes de manière à tenir compte au mieux de l'égalité des chances.

✓ *Ces recommandations ont déjà été reprises par Promotion Santé Suisse.*

¹² Selon les retours de Promotion Santé Suisse relatifs au rapport final, Promotion Santé Suisse travaille d'ores et déjà à sa mise en réseau avec le Secrétariat d'État aux migrations (SEM).

¹³ Cette recommandation a déjà été reprise. Promotion Santé Suisse prévoit entre autres de renforcer encore sa mise en réseau avec l'Office fédéral du développement territorial (ARE).

¹⁴ Selon les retours de Promotion Santé Suisse relatifs au rapport final, Promotion Santé Suisse a là aussi d'ores et déjà entrepris de premiers efforts. Promotion Santé Suisse prévoit également déjà de renforcer sa mise en réseau avec d'autres acteurs à l'échelon national, par exemple avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) dans le domaine de l'égalité des chances et avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Annexe

A1. Questions auxquelles l'évaluation doit répondre

Le tableau 3 recense les questions posées dans le cadre de l'évaluation générale. La deuxième colonne indique dans quelle phase les personnes interrogées ont répondu à ces questions (bilan provisoire ou bilan final).

Tableau 3 : Questions posées en fonction de l'objet de l'évaluation

A) Engagement des cantons (critères : cohérence avec les conditions-cadres des PAC, adéquation)	
Question posée	Bilan provisoire / bilan final
1.1 Comment l'engagement des cantons dans les PAC (sur le plan financier et des ressources humaines) évolue-t-il, de manière générale et par module ? Des changements sont-ils intervenus concernant la pondération des modules ?	Bilan provisoire
1.2 Les thèmes et groupes cibles des modules sont-ils prioritaires et adaptés du point de vue des membres des conseils exécutifs, des responsables stratégiques des PAC et des multiplicateur-trice-s ?	Bilan provisoire
1.3 Les cantons prennent-ils en compte et appliquent-ils les points forts recommandés par PSCH pour les différents modules (cf. conditions-cadres PSCH 2019) ? Si oui, comment et comment la mise en œuvre des points forts progresse-t-elle ?	Bilan provisoire
B) Gestion à l'échelon cantonal	
Quelles sont les forces et les limites des cantons en matière de gestion et de mise en œuvre des PAC ? (critères : adéquation, cohérence avec l'idée du programme, effectivité, efficacité)	
2.1 Les cantons opèrent-ils une gestion appropriée par objectifs ? ¹⁵ Si ce n'est pas le cas, pourquoi et quelles conséquences cela a-t-il sur le suivi de la réalisation des objectifs ?	Bilan provisoire
1.4 Dans quelle mesure les cantons planifient-ils leurs PAC à partir des quatre échelons de programme et dans quelle mesure mettent-ils en œuvre cette vision (interaction des quatre échelons) ?	Bilan provisoire
2.6 Une assurance qualité adaptée est-elle appliquée à l'échelon cantonal ?	Bilan final
■ Les mesures recommandées par Promotion Santé Suisse (projets de bonnes pratiques issus de la liste d'orientation) sont-elles reprises par les cantons (telles quelles ou avec des ajustements) ? Comment pourrait-on inciter les cantons à reprendre davantage de recommandations de la liste d'orientation ? (Attention : cas spécial des petits cantons) ■ Les cantons ont-ils recours à des critères de qualité pour choisir les projets et si oui, lesquels ? Ces critères sont-ils suffisants et appropriés par rapport à ceux de Promotion Santé Suisse ?	Bilan final
2.2 Quels sont les points forts et les points faibles des cantons dans le domaine de la gestion des impacts (analyse des besoins, définition des objectifs d'efficacité, suivi de l'efficacité au moyen d'évaluations et de monitoring, et utilisation des résultats au service de la gestion) ?	Bilan final

¹⁵ Précision : les cantons planifient-ils et mettent-ils en place leurs programmes sur la base des objectifs nationaux ? L'idée est que les cantons fixent des objectifs cantonaux de résultat sur la base des objectifs nationaux et qu'ils définissent à partir de là des mesures (issues des quatre échelons, cf. Q. 1.4) afin d'atteindre les objectifs.

Question posée

Bilan provisoire /
bilan final**C) Mise en œuvre à l'échelon cantonal****Quelles sont les forces et les limites des cantons en matière de mise en œuvre des PAC ?
(critères : adéquation, cohérence avec l'idée du programme, effectivité, efficacité)**

2.3 Quelles sont les synergies existantes et quels progrès l'utilisation de ces synergies a-t-elle permis de réaliser ? Bilan final

- Entre les modules
- En lien avec d'autres champs thématiques (tabac, addictions, migration et développement durable, PDS, suicide, proches aidants, etc.)
- Quelles synergies sont particulièrement importantes pour promouvoir efficacement les thèmes des PAC ? Quelles synergies sont déjà exploitées et lesquelles faudrait-il encore développer ?

*Nouveau : dans quelle mesure les PAC contribuent-ils à l'exploitation de synergies ?*2.4 Le développement de mesures de prévention structurelle (*environnement matériel, conditions-cadres organisationnelles et politiques*) dans les nouveaux modules est-il approprié ? Y a-t-il des lacunes que les cantons ont du mal à combler ? Bilan final

2.5 Les PAC contribuent-ils à une augmentation des connaissances et à un changement d'attitude chez les multiplicateur-trice-s ? Bilan final

- Quelles informations les PAC collectent-ils sur l'augmentation des connaissances et les changements d'attitude lors de la formation continue pour les principaux multiplicateur-trice-s ? Quelles conclusions peut-on en tirer sur l'augmentation des connaissances et le changement d'attitude induits par les PAC ?

2.7 Quels sont les progrès et les problèmes rencontrés par les responsables des PAC dans la mise en œuvre de l'égalité des chances (en particulier en ce qui concerne l'accès à la population migrante, aux personnes avec un statut socio-économique bas et aux personnes souffrant d'autres désavantages sociaux, p. ex. le genre et l'orientation sexuelle) ? Bilan provisoire

- *Quels groupes les mesures d'amélioration de l'égalité des chances visent-elles ? Le grand public ou des groupes spéciaux (LGBTQI, femmes migrantes, etc.) ?*
- *Dans quelle mesure prennent-elles en compte que les groupes cibles spéciaux nécessitent d'autres approches pour être atteints ?*
- *Comment les groupes cibles sont-ils définis dans ces mesures ? De manière plutôt générale (population migrante, femmes) ou plus ciblée (p. ex. population migrante avec un niveau d'éducation faible, population migrante issue de la communauté LGBTQI, etc.) ?*
- *Les mesures permettent-elles vraiment d'atteindre les groupes cibles ? Certains groupes cibles sont-ils difficiles à atteindre ?*
- *Quels sont les groupes cibles visés par les PAC en ce qui concerne a) les désavantages sociaux et b) les handicaps individuels ? (cf. Rapport Égalité des chances, chapitre 4.2)*
- *Quels sont les besoins des cantons pour la phase de mise en œuvre en cours et la prochaine phase de conception ? Quel soutien (quels services) souhaitent-ils obtenir de PSCH ?*

2.8 Les ajustements des cantons du fait des conséquences de la pandémie de Covid-19 ont-ils été appropriés pour permettre d'atteindre malgré tout les objectifs (ressources humaines, atteinte des groupes cibles, adaptation des projets) ? Bilan provisoire

2.9 Comment le groupe cible est-il touché et avec quels canaux ? Les choses ont-elles changé en la matière au cours des dernières années (réseaux sociaux, influenceurs, etc.) ? Quelles mesures ont fait leurs preuves ? Quelles sont les barrières à l'exploitation de nouveaux canaux ? Qu'est-ce qui pourrait aider les cantons ? Bilan final

Question posée

Bilan provisoire /
bilan final**D) Gestion et prestations à l'échelon national****(critères : adéquation, efficacité, cohérence, pertinence)**

3. Les soutien de Promotion Santé Suisse en lien avec les thèmes cités au point 2 ainsi que la marge de manœuvre (autonomie) octroyée aux cantons sont-ils appropriés afin de promouvoir une gestion et une mise en œuvre efficaces des PAC au niveau cantonal ? Y a-t-il un besoin d'optimisation ?

Bilan final

4. Quelle est la valeur ajoutée pour les cantons des différentes prestations de Promotion Santé Suisse dans le cadre des programmes d'action cantonaux (notamment en matière d'économie de ressources) ? Point de mire sur deux prestations :

Bilan final

1. Mise en réseau au niveau national, p. ex. congrès PAC, webinaires, ERFA, rencontres professionnelles psyGE ;
2. Bases : rapports et brochures sur les thèmes des PAC, p. ex. rapports « La santé psychique au cours de la vie », « Santé et qualité de vie des personnes âgées » et « Poids corporel sain chez les enfants et les adolescents », ainsi que brochures « Ressources sociales », « Auto-efficacité », « Compétences de vie chez les personnes âgées » ou « Santé psychique des proches aidant-e-s »

5. Du point de vue des cantons, la structure modulaire des PAC est-elle pertinente ? Quelles sont les possibilités d'optimisation ?

Bilan provisoire

6. Les mécanismes et instruments de la Fondation pour évaluer l'impact et l'efficacité de l'engagement des cantons sont-ils suffisants et adéquats ? Y a-t-il un besoin d'optimisation ? (Focus sur les mécanismes et instruments suivants : concepts des PAC avec critères de qualité, entretiens annuels (qualitatifs), indicateurs de stratégie, chiffres clés issus de E-PAC, évaluation des PAC)

Bilan provisoire

E) Progrès et réalisation des objectifs**Quels progrès ont été réalisés en matière de mise en œuvre des PAC en ce qui concerne l'atteinte des objectifs au niveau de Promotion Santé Suisse et des cantons ?****(critères : adéquation, efficacité)**

Dans quelle mesure les objectifs en matière d'engagement des cantons ont-ils été atteints ?

Bilan final

Quels progrès ont été réalisés en matière de synergies ?

Bilan final

Dans quelle mesure les objectifs et groupes cibles ont-ils été atteints à l'échelon cantonal ?

Bilan final

Comment les indicateurs d'efficacité évoluent-ils en ce qui concerne les thèmes des PAC ?

Bilan final

A2. Partenaires d'entretien

Tableau 4 : Partenaires d'entretien, spécialistes extérieurs

Organisation	Partenaires d'entretien
Radix	Cornelia Conrad, responsable du centre de compétences national Écoles en santé
Réseau Santé Psychique	Annette Hitz, co-responsable du bureau de coordination
OFSP (stratégie MNT)	Petra Baeriswyl, co-responsable de la section Promotion de la santé et prévention
ARPS	Lysiane Ummel Mariani (dans le cadre des entretiens avec les représentants des PAC)
Fonds de prévention du tabagisme	Verena Friedrich, responsable de l'évaluation et de la gestion des impacts
Programmes d'intégration cantonaux (PIC) du SEM	Christof Rissi, Service Intégration, responsable du domaine spécialisé Finances et gestion

Tableau 5 : Partenaires d'entretien, multiplicateur-trice-s au niveau cantonal

Groupe de multiplicateur-trice-s	Canton	Acteur	Représentant-e
Enfants et jeunes			
Jardins d'enfants	LU / Suisse centrale	Kibesuisse Suisse centrale	Simone Sprecher, direction de la région Suisse centrale
Consultants en puériculture	AG		Doris Burkhard, directrice
Animation jeunesse	ZH	OKAJ Zurich	Claudia Schmid
Écoles / personnel enseignant	UR	Verband Schulleiter:innen Uri	Flavio Müller-Huber
Accueil de la petite enfance	JU	Centre de puériculture jurassien	Christine Fornasini Stemer
Personnes âgées			
Pro Senectute	ZG BE	Pro Senectute ZG Pro Senectute BE	Christine Rhein Verena Noser
Spitex / soins	VS	Groupe valaisan des centres médico-sociaux	Martine Tristan
Acteurs au niveau communal	OW	Sozial-/Gesundheits-vorstehende Lungern OW	Sandra Schallenberber
	SZ	Membre de l'autorité communale de Reichenburg	Armin Kistler
	BE	Représentants du Conseil des aînés	Elisabeth Guggisberg
Personnes vulnérables			
CRS	SO	CRS Soleure	Andrea Leonhardt, responsable de centre Femmes-Tische
LGBTQI	NE	Groupe Générations Sexualités	Vincent Jobin

Bibliographie

- Fässler, S. (2022). *Planifier et vérifier les effets. Guide à l'attention des responsables des programmes d'action cantonaux*. Document de travail 61. Promotion Santé Suisse.
- Guggenbühl, L. (2017). *Démontrer et optimiser les effets de la promotion de la santé. Méthodologie de la gestion des impacts de Promotion Santé Suisse et bilan de la Conférence sur la promotion de la santé 2017 intitulée « La promotion de la santé, ça marche ! »*. Document de travail 42. Promotion Santé Suisse.
- Polsan (2022). *Synthèse « Analyses cantonales de la policy dans les domaines thématiques des PAC »*. Étude réalisée à la demande de Promotion Santé Suisse et de l'ARPS, avec le soutien de l'OFSP et de la CDCA.
- Promotion Santé Suisse (2018). *Stratégie 2019-2024*. Promotion Santé Suisse.
- Promotion Santé Suisse (2019). *Conditions-cadres pour un programme d'action cantonal à partir de 2021*. Promotion Santé Suisse.
- Testera, C., Boss B., Fässler, S. & Fankhauser, M. (2024). *Rapport annuel 2023*. Programmes d'action cantonaux (PAC).
- Weber, D. (2020). *Égalité des chances dans la promotion de la santé et la prévention en Suisse. Définitions, introduction théorique, recommandations pratiques*. Rapport de base. Promotion Santé Suisse, OFSP, CDS.
- Widmer, T., Marty, J. & Gander, H. (2021). *Évaluation des programmes d'action cantonaux de 2017 à 2020*. Rapport final à l'attention de Promotion Santé Suisse.